



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 04/02/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE DU BONDON

Déménagement:

- le 19/02/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE XAVIER FRAVAL DE COATPARQUET

Déménagement:

- le 18/02/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE DU BONDON

Le 19/02/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE DU BONDON.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE GEORGES CALDRAY,
- RUE CHARLES RIOU,
- RUE GEORGES CLEMENCEAU
- RUE MADAME DE SEGUR

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE XAVIER FRAVAL DE COATPARQUET

Le 18/02/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE XAVIER FRAVAL DE COATPARQUET.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant - RUE LOUIS PASTEUR, - RUE ARTHUR DE RICHEMONT

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-VINCENT et RUE LEHELEC

LE PRECEDENT ARRÊTE, N° 25-AT-0053, EST ABROGE

RUE SAINT VINCENT

À compter du 07/02/2025 et jusqu'au 01/08/2025, un échafaudage sera mis en place sur le trottoir au droit du n° 24.

Un véhicule sera autorisé ponctuellement à se stationner au droit des travaux, sans bloquer la circulation.

RUE LEHELEC

À compter du 07/02/2025 et jusqu'au 01/08/2025, le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE OLIVIER DE CLISSON

- le 17/02/2025, 2 Places réservées au droit du n° 26 entre 13h30 et 17 h stationnement réglementé avec prestations municipales Nombre d'emplacements concernés : 2
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Sud-Ouest / Conleau, Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE DE KERVENIC

À compter du 17/02/2025 et jusqu'au 14/03/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE DE KERVENIC** :

- La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverain sera maintenu;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE LA BRISE
- RUE PIERRE DE COUBERTIN RUE
- WINSTON CHURCHILL

Soit par :

- RUE WINSTON CHURCHILL
- RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN
- RUE ALBERT 1ER
- RUE DE LA BRISE
-

GIRATOIRE DU RUMOR

Les débouchés des rues Hélène Bouche, Théodore de Botrel, rue des Castors seront interdits par la rue de Kervénic.

Les travaux se feront en chaussée rétrécie dans le carrefour rue de la Brise.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Nord / Gare

RUE DU 505EME R.C.C.

À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 21/02/2025, la circulation est alternée par B15+C18 du 28 au 38 RUE DU 505EME R.C.C.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules du 11 au 12/02/25 Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant

RUE DU 505EME R.C.C. du 28 jusqu'à l'AVENUE DE VERDUN

- AVENUE DE VERDUN, de la RUE DU 505EME R.C.C. jusqu'à la RUE DU GRADOR
- RUE DU GRADOR, de l'AVENUE DE VERDUN jusqu'à la RUE DU 505EME R.C.C.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DE METZ

- le 10/02/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DE METZ

Le 10/02/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE CLAUDE DEBUSSY et l'AVENUE DU PRESIDENT WILSON, la circulation sera interdite entre 9h00 et 12h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE CLAUDE DEBUSSY
- RUE DU 65EME R.I.
- AVENUE DU PRESIDENT WILSON
